

Cotisation annuelle pour la période du  
**1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024**

Date : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisme ou de l'individu : \_\_\_\_\_

Nom du délégué(e)\* : \_\_\_\_\_  
\*Le délégué est la personne désignée par l'organisme qui peut déposer sa candidature pour siéger sur le conseil d'administration.

Titre du délégué(e) : \_\_\_\_\_

Adresse de l'organisme ou de l'individu : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**L'Inter@ctif – abonnement gratuit**

Je désire m'abonner à l'infolettre du RLS, L'Inter@ctif. En cochant cette case, j'accepte de recevoir le bulletin électronique du RLS à chaque mois ainsi que les bulletins spéciaux. Je serai ainsi informé de tout ce qui se passe en loisir, en sport et en plein air. Je comprends que je peux m'abonner ou me désabonner en tout temps en faisant la demande au [rls@rls-sag-lac.org](mailto:rls@rls-sag-lac.org).

**CHARTE DE COTISATION 2023-2024**

Catégorie de membres	Montant	Cochez
<b>MRC</b>	<b>210 \$</b>	
Municipalité – moins de 500 habitants	50 \$	
Municipalité – entre 501 et 999 habitants	75 \$	
Municipalité – entre 1 000 et 4 999 habitants	210 \$	
Municipalité – entre 5 000 et 24 999 habitants	320 \$	
Municipalité – entre 25 000 et 49 999 habitants	530 \$	
Municipalité – 50 000 habitants et plus	950 \$	
Centre de services scolaire	270 \$	
Cégep	210 \$	
Université	315 \$	
École primaire	35 \$	
École secondaire	60 \$	
Association ou organisme de loisir ou de sport	35 \$	
Entreprise privée ou institutions gouvernementales	50 \$	
<b>Membre individuel *</b>	<b>10 \$</b>	

\* Une personne physique étant dirigeant d'un membre associatif et institutionnel ne peut pas ou ne peut plus être membre individuel, il peut alors être délégué d'un membre associatif et institutionnel.

**PAIEMENT**

Je désire être facturé

\*Courriel pour envoi de la facture, si différent de celui-ci-haut

Paiement inclus

\*Chèque adressé au RLS Saguenay-Lac-St-Jean

Nous faire parvenir le formulaire par courriel ou par la poste :

[rls@rls-sag-lac.org](mailto:rls@rls-sag-lac.org)

RLS Saguenay-Lac-St-Jean  
414, rue Collard Ouest  
Alma (Qc) G8B 1N2

Téléphone : 418 480-2228

# Être membre c'est...

## Des avantages réservés aux adhérents

- Vous profitez d'une expertise professionnelle par la voie téléphonique ;
- Vous recevez le bulletin électronique interne du RLS, un bulletin qui est diffusé dix fois au courant de l'année et auquel vous pouvez publiciser vos activités ;
- Vous pouvez publiciser vos activités sur notre page Facebook, page qui est suivie par plus de 4 000 personnes ;
- Vous êtes admissibles aux programmes de subvention « Sag-Lac en action », ce programme contient 3 volets :
  - **Projet de développement** : qui vise à soutenir l'organisation d'activités physiques avec une aide financière maximale de 10 000 \$.
  - **Achat de matériel durable** : qui vise à rendre disponible du matériel durable, gratuitement, à l'ensemble de la population avec un aide financière maximale de 4 000 \$.
  - **Formation/accompagnement de groupe ou d'athlète** : qui vise l'inscription et/ou les frais de déplacement pour une formation/congrès ou accompagnement d'un groupe d'athlète avec une aide financière maximale de 600 \$.

Un seul projet par organisme peut être retenu annuellement ;

- Vous avez accès à une offre de services dans le domaine des parcs et des aires de jeu ;
- Vous avez accès à différents documents de travail développés par le RLS dont une trousse média, un guide de reconnaissance des bénévoles, un guide d'accueil du nouveau bénévole, un répertoire des programmes de subventions disponibles, etc. ;
- Vous êtes invités à une table de concertation en lien avec votre secteur d'activités (Table des intervenants municipaux en loisir, Table des animateurs de vie étudiante, Table des associations sportives, etc.) ;
- Vous pouvez participer à la vie corporative du RLS (conseil d'administration, comité, etc.) ;
- Vous profitez de l'expertise du Réseau québécois des ressources en formation que le RLS coordonne en région. Les formations permettent aux bénévoles et aux intervenants en loisir de développer leurs compétences en ayant accès à des outils et à des activités de formation ;
- Vous êtes informés régulièrement de tout ce qui se passe en loisir, en sport et en plein air ;
- Vous êtes invités à une rencontre d'échange entre les membres du RLS : une rencontre qui permet aux membres de se rencontrer et d'échanger sur des sujets d'actualités.

## Les catégories de membres

La corporation comprend quatre (4) catégories de membres, à savoir : les membres associatifs et institutionnels, les membres individuels, les membres corporatifs et les membres collaborateurs. Respectant les conditions d'admissibilité et les formalités établies du présent règlement.

### Membres associatifs et institutionnels

a) Toute municipalité, MRC du territoire, organisations sans but lucratif, institutions d'enseignement, regroupements régionaux et qualifiables qui répond aux conditions d'admission.

b) Le membre associatif et institutionnel doit désigner un délégué auprès de la corporation qui exercera les droits et privilèges dudit membre.

c) Tout membre peut en tout temps destituer son délégué en avisant par écrit ce membre et le secrétaire de la corporation de cette destitution, et remplacer ce représentant par une autre personne, par lettre remise au secrétaire de la corporation.

d) Un membre est automatiquement disqualifié advenant :

Sa destitution par le membre qui l'a désigné;

Le retrait ou la radiation du membre qui l'a désigné.

### Membres individuels

a) Toute personne physique possédant une expertise utile, expert en développement et mentorat qui répond aux conditions d'admission.

**b) Une personne physique étant dirigeant d'un membre associatif et institutionnel ne peut pas ou ne peut plus être membre individuel, il peut alors être délégué d'un membre associatif et institutionnel.**

### Membres corporatifs

a) Toute entreprises privées à but lucratif du territoire voulant appuyer l'organisation qui répond aux conditions d'admission.

b) Le membre corporatif doit désigner un délégué auprès de la corporation qui exercera les droits et privilèges dudit membre.

### Membres collaborateurs

a) Tout collaborateur de même nature, institutions publiques autres que l'enseignement, élus gouvernementaux, ministères, syndicats, bailleurs de fonds, agences provinciales et fédérales qui répond aux conditions d'admission.

b) Le membre collaborateur doit désigner un délégué auprès de la corporation qui exercera les droits et privilèges dudit membre.



RLS Saguenay-Lac-St-Jean

414, Collard Ouest

Alma (Québec) G8B 1N2

Courriel : [rls@rls-sag-lac.org](mailto:rls@rls-sag-lac.org)

Téléphone : 418 480-2228

Télécopieur : 418 668-0265

[www.rlsaguenaylacstjean.com](http://www.rlsaguenaylacstjean.com)